

Joseph Listl, Kirche im freiheitlichen Staat

Schriften zum Staatskirchenrecht und Kirchenrecht. Hrsg. von J. Isensee und W. Rübner in Verbindung mit W. Rees. Berlin, Duncker u. Humblot, 1996, 2 vol. in-8° , xxxvi-1173 p. (= Saatskirchenrechtliche Abhandlungen, hrsg. von A. Hollerbach et alii, 25)

Hinweis: Diese Rezension übernehmen wir mit freundlicher Genehmigung aus der [Revue de droit canonique \(Strasbourg\)](#).

Selon la tradition, il y a deux façons d'honorer un enseignant arrivé à un certain âge, qui s'est distingué par ses publications : on lui offre des " Mélanges " (*Festschrift*), auxquels ont collaboré ses amis et collègues, ou on réunit ses travaux dispersés dans de nombreuses revues ou publications collectives. C'est cette deuxième solution qu'on choisit J. Isensee, W. Rübner et W. Rees pour fêter les 65 ans du professeur Joseph Listl, qui occupe la chaire de droit canonique à l'Université d'Augsbourg. Nous les félicitons pour ce choix. Ils nous offrent ainsi la possibilité d'accéder facilement à une partie des nombreuses publications du jubilaire ; sur les 118 articles ou contributions écrits par l'auteur dans les trente dernières années (1967-1993), ils ont reproduit le texte de 46 d'entre eux dans deux grands volumes.

1

Le professeur Listl est un spécialiste des relations de l'Église et de l'État ; ses travaux concernent presque tous ce que nous appelons le droit civil ecclésiastique (*Staatskirchenrecht*), qui tient une place si importante en Allemagne en raison du caractère particulier des deux Communautés, la catholique et la protestante. C'est pourquoi dans les deux volumes le lecteur trouve abordés tous les problèmes relatifs aux questions, souvent délicates, qui mettent en contact les Églises avec le pouvoir civil en Allemagne ; il dispose d'un excellent manuel de droit civil ecclésiastique.

2

Les travaux ont été réunis sous différentes rubriques - 10 en tout - selon les questions traitées. Nous ne pouvons qu'en donner les titres, en indiquant en passant les points qui, à notre avis, méritent une attention spéciale : - 1. Liberté religieuse et liberté de conscience : neuf publications, traitant de tous les problèmes que pose la liberté religieuse, parmi lesquelles celui du crucifix dans les écoles publiques, qui a fait couler tant d'encre lors de l'interdiction prononcée en 1991 au nom précisément de la liberté religieuse par le Tribunal administratif de Bavière. - 2 et 3 : Fondements historiques et situation actuelle du droit civil ecclésiastique en Allemagne : six publications, notamment une sur son évolution de 1989 à 1994. - 4. Concordats et Conventions passées

3

avec les Églises protestantes (*Kirchenverträge*) : quatre publications. - 5. Office ecclésiastique et loyauté à l'égard de l'Église : six publications, parmi lesquelles une traite des implications sur le plan ecclésiastique et civil de l'"Affaire Küng", une autre des mêmes conséquences lors d'une déclaration de sortie de l'Église (*Kirchenaustritt*). - 6. Activités de l'Église dans les domaines où l'État est impliqué : sept publications concernant, entre autres, l'instruction religieuse à l'école, le droit du travail, les processions de la Fête-Dieu et surtout l'obligation à laquelle sont soumis les catholiques et les protestants d'acquiescer à leur Église un impôt : début et cessation de l'obligation. - 7. Organisation de l'Église catholique en Allemagne : cinq publications, dont nous en relèverons une qui concerne la nouvelle délimitation des diocèses après la réunification de l'Allemagne en 1990 et une autre qui traite de la provision des évêchés et des élections épiscopales. - 8. Les relations de l'Église et de l'État selon la doctrine catholique : cinq publications qui soulèvent le problème de la nature de l'Église et plus spécialement la notion de la *societas iuridice perfecta*, si contestée à l'heure actuelle par de nombreux canonistes et dont l'auteur s'efforce de rétablir, à la lumière de Vatican II et du Code de 1983, le sens véritable. - 9. Les fondements du droit canonique catholique : deux publications, qui s'intéressent surtout au Code de droit canonique de 1983 et à son inspiration théologique. - 10. Exemples historiques concernant les relations de deux puissances, la civile et la religieuse : deux publications, dont l'une traite de la manière dont l'empereur Constantin et ses successeurs intervinrent au iv^e siècle dans la querelle donatiste, l'autre nous transporte à la première moitié du xx^e siècle avec le prélat L. Kaas et sa carrière politique à la tête du parti du Centre (*Zentrumspartei*) (1928-1933), puis son activité à Rome (1933-1952).

Il convient de noter que le professeur J. Listl est l'auteur de deux importants ouvrages, l'un traitant du fondement de la liberté religieuse dans la jurisprudence des tribunaux allemands (*Das Grundrecht der Religionsfreiheit...*, Berlin, 1971) et l'autre, des relations Église-État dans la récente doctrine catholique (*Kirche und Staat...*, Berlin, 1978). Il a assumé et assume encore personnellement la direction de plusieurs ouvrages collectifs et il a participé et participe toujours avec d'autres collègues à la direction de telles publications. Enfin son principal mérite est la direction, depuis la fondation en 1971, de l'Institut pour le droit civil ecclésiastique des diocèses allemands établi à Bonn (*Institut für Staatskirchenrecht der Diözesen Deutschlands*). Nous formulons pour le jubilaire le vœu qu'il puisse longtemps encore continuer à se dépenser au service de la cause du droit de l'Église.

René Metz